

**DÉLIBÉRATION N°CM-2022-033
Séance du 07.07.2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juin 2022

Date de la convocation : 01.07.2022

Date d'affichage de la convocation : 01.07.2022

Date de publication de la liste des délibérations : **15 JUL. 2021**

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	13
Représentés	1
Absents excusés	5
Votants	14

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en mairie, 2 Grande Rue, aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - Georges GÉRAULT - Franck GUGLIELMAZZI - Paul-Etienne LEGRAIS - Olivier LUCAS - Jean-Côme RIVIÈRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M Sébastien MÉRIAUX ayant donné pouvoir à M Paul-Etienne LEGRAIS

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

MMES Odile CONROY – Audrey COURTOIS – Houria BENSEKHRIA – MM Jean-Marie GÉRARD - Pierre-Yves PARISELLE

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Sylvie PERRAUD, Première adjointe au Maire

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15, L.2121-23, L.2121-25, L.2121-26 et L.2131-11 ;

VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal doit être approuvé par les conseillers municipaux ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juin 2022 ;

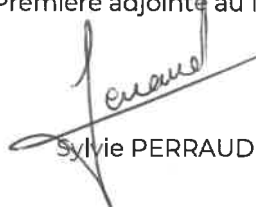
DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ	: 14
MAJORITÉ REQUISE	: 10
POUR	: 14
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

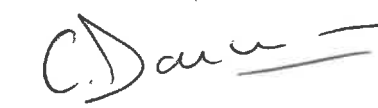
Les Loges-en-Josas, le 15 JUIL. 2021

Le Secrétaire de séance,
Première adjointe au Maire


Sylvie PERRAUD



Le Maire,


Caroline DOUCERAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juin 2022

Date de transmission de l'acte : 15/07/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 15/07/2022

Numéro de l'acte : CM-2022-033 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803436-20220707-CM-2022-033-DE

Date de décision : 07/07/2022

Acte transmis par : Isabelle JACQUES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles